

N/REF : 20/05/2025 11H31 C:024427 I:33197
V/REF : 22518433
V/Email reçu le Mardi 20/05/2025 a 11H31

SOCIETE DAUPHINOISE HABITAT
Territoire Centre Nord
34, AVENUE DE GRUGLIASCO
BP 128
38431 ECHIROLLES CEDEX

V/REF.IMM. 1348
IMMEUBLE : VILLENEUVE 150 -1348
150, GALERIE DE L'ARLEQUIN
SDC FONCIA COURSIVE 1-5
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 06 Juin 2025

Référence Marché: 24063DTPS

LOCALISATION : ALLEE 150 ARLEQUIN - MME KHERROUBI 07 49 51 82 65 - 1ER ETAGE
LOGEMENT 7105

MOTIF : INTERVENIR SUITE A VOTRE INTERVENTION DU 12/05/2025 - BC POUR
PASSAGE CAMERA

Donneur d'ordre : Mme I. BOULENFAD

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 22/05/2025 A 14H45
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE DES TOILETTES
PASSAGE CAMERA, OBSERVATION PRESENCE DE CALCAIRE

PREVOIR HAUTE PRESSION AVEC GRANDE LONGUEUR DE TUYAU

LE 03/06/2025 A 13H00
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE DE LA PIPE DES TOILETTES DEPUIS LE BOUCHON
DIAMETRE 32
EXTRACTION IMPORTANTE DE CALCAIRE
PASSAGE CAMERA
PRESENCE D'UN CORPS ETRANGER DANS LA PIPE

FAIRE INTERVENIR UN PLOMBIER POUR EXTRACTION

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 04/06/25 a 09H42 _ SRC Envoi CR Astreinte
AS LCOMPTER Email envoyé le 03/06/25 a 15H19 Mme I. BOULENFAD

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	VIDE0001-Inspection vidéo	1	318,65	318,65
1,00	DEBOUCH002-Débouchage colonne	1	119,37	119,37
1,00	DEBOUCH001-Débouchage élément.sanitaires	3	85,98	85,98
TOTAL H.T.				524,00
T.V.A. a 10,00%				52,40
TOTAL T.T.C.En EURO				576,40

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN